



Droit à l'image en entreprise

Par **Sarafe**, le **08/10/2024** à **17:51**

Bonjour,

J'ai été filmé dans mon entreprise avec pour objectif une diffusion de cette vidéo dans d'autres entreprises.

Je n'ai rien signé pour la prise ni pour la diffusion. J'envisage de démissionner également.

Puis-je attaquer mon entreprise? Puis-je le faire après ma démission?

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **08/10/2024** à **18:20**

Bonjour et bienvenue

Bien sûr, si votre employeur refuse de retirer la vidéo ou flouter votre image, vous pouvez saisir le Conseil de Prud'hommes pour faire valoir vos droits. Vous pouvez le faire même après votre démission.

Par **miyako**, le **08/10/2024** à **23:51**

Bonsoir,

Vous pourriez indiqué dans votre lettre de démission que c'est l'une des causes principales de votre départ de l'entreprise .

<https://www.cabinet-avocats-langlet.fr/la-demission-en-raison-du-comportement-fautif-de-lemployeur/>

Cordialement